

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°  
2041)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD30

présenté par  
M. Adam, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 81, substituer au mot :

« bénéficie »

les mots :

« fait l'objet ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel